

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3309

8 novembre 2014

SOMMAIRE

Armacell International S.A158832	Computer Solutions s.à r.l
ASP Seytl Holdings Luxembourg S.à r.l.	Corestate Sailing HoldCo S.à r.l158788
158812	Corner Land S.A158788
Brookfield Finance Luxembourg S.à r.l 158808	Corner Land S.A158786
Calimax 1 S.A158786	Corner Land S.A158786
Calypsis Equity S.A158790	CREA Immo S.A
Camile S.A158790	Dana Global Luxembourg S.à r.l 158787
Capsugel FinanceCo S.C.A158787	DC Equipment S.A
Carfran Sàrl158790	Digital Services XXX S.à r.l158791
Case Art SA158790	DuPont Hesperange (Luxembourg) S.àr.l.
Cavern S.A	158792
CCA Life Settlements158791	DuPont Industrial (Luxembourg) S.à r.l.
Celtic Participations S.àr.l158790	158832
Centerbridge Partners Luxembourg S.à r.l.	DuPont Properties (Luxembourg) S.à r.l.
158787	158832
Charpente Therres G. Sàrl158788	Electra Participations S.A158787
Chauffage Artisanale sàrl158792	Electra Participations S.A158788
C.I.C. Capital Investment Corporation Ma-	Financière Touristique & Immobilière S.A.
nagement A.G158786	158788
Citronnelle S.à r.l	Geoserv158831
Clyde Blowers Capital (RCP) S.à r.l 158789	Green Luxembourg S.A
Clyde Blowers Capital S.à r.l 158789	Imed Healthcare S.A
Cofimag S.A158793	Lux Nordic Holding S.à r.l
ColMassyRedLux S.C.A158789	Moselle Properties S.à r.l
Commerce Luxembourgeois du Bois S.A.	OCM Luxembourg EPF III London Proper-
158792	ty Holdings S.à r.l
Compagnie de Participations Environne-	Packinvest A.G
mentales et Financières S.A158789	Principal Place Commercial S.à r.l 158805
Compagnie Internationale de Participation	Snow Fall S.à r.l
et d'Investissement	St. Jude Medical International Holding 158800
Compagnie Internationale des Evène-	
ments sur Rails, S.à r.l	



C.I.C. Capital Investment Corporation Management A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11C, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 64.374.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014157882/10.

(140179173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.

Calimax 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 178.198.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 09 octobre 2014.

Référence de publication: 2014157886/10.

(140179247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.

Corner Land S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 73.547.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014157930/10.

(140179118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.

Corner Land S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 73.547.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014157929/10.

(140179117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.

Imed Healthcare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 40-42, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 155.649.

L'actionnaire unique a pris en date du 18 septembre 2014, les résolutions suivantes:

- 1. d'accepter la démission de Daniel GRAZO en tant qu'administrateur;
- 2. de nommer en remplacement Madame Marine LONGOUR, étudiante, demeurant à F-13011 Marseille, Les hauts de la martine, 136, Trav de la martine, Villa 119;

Le 18/09/2014.

Monsieur Emmanuel SIMONNEAU

L'actionnaire unique

Référence de publication: 2014158076/14.

(140179459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.



Capsugel FinanceCo S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 162.717.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2014.

Référence de publication: 2014157889/10.

(140179185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.

Centerbridge Partners Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 169.310.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2014.

Référence de publication: 2014157892/10.

(140179042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.

Dana Global Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 187.092.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 27 mai 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 28 juillet 2014.

Référence de publication: 2014157939/11.

(140179764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.

DC Equipment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8814 Bigonville, 19, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 92.058.

Rectificatif / remplace L140137094 du 31/07/2014

Les comptes annuels du 01/01/2013 au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014157937/11.

(140179128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.

Electra Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 67.348.

Dépôt rectificatif du dépôt n° L110089345 du 9 Juin 2011

Le Bilan abrégé et les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Référence de publication: 2014157969/12.

(140179302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.



Electra Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg. R.C.S. Luxembourg B 67.348.

Dépôt rectificatif du dépôt n° L110089346 du 9 Juin 2011

Le Bilan abrégé et les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Référence de publication: 2014157970/12.

(140179303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.

Charpente Therres G. Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9644 Dahl, 5, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 108.665.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014157893/10.

(140179419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.

Corestate Sailing HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 157.605.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014157907/10.

(140179239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.

Corner Land S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 73.547.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014157928/10.

(140179116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.

Financière Touristique & Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 17, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 30.034.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2014.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2014157997/12.

(140179786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.



Clyde Blowers Capital (RCP) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 142.352.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014157896/9.

(140179315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.

Clyde Blowers Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 141.248.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014157898/9.

(140179280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.

ColMassyRedLux S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 62.000,00.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adelaïde.

R.C.S. Luxembourg B 172.437.

Suivant décision du gérant unique, en date du 1 ^{er} août 2014, le siège social de la société a été transféré du 2-4 avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg au 22 rue Marie-Adélaïde L-2128 Luxembourg, avec effet au 1 ^{er} août 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2014157904/13.

(140179158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.

CPEF S.A., Compagnie de Participations Environnementales et Financières S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 127.552.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CPEF S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2014157905/11.

(140179637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.

Green Luxembourg S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 52.633.

Extrait de la décision prise par l'assemblée générale extraordinaire en date du 10 octobre 2014

Il est décidé de renouveler le mandat de commissaire aux comptes, AUDIEX S.A., sis au 9 rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg pour l'approbation des comptes clôturant au 31 décembre 2013.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 10 octobre 2014.

Référence de publication: 2014158041/12.

(140179491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.



Calypsis Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 106.355.

Le bilan rectificatif au 31 décembre 2013 (rectificatif du dépôt du bilan au 31 décembre 2013 déposé le 30 juin 2014 n° L140108351) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014157908/10.

(140179558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.

Camile S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 75.831.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 ^{er} octobre 2014.

CMS Management Services S.A.

Catherine Noens

Administrateur

Référence de publication: 2014157909/13.

(140179556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.

Carfran Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8274 Kehlen, 1, Am Kepbrill.

R.C.S. Luxembourg B 106.041.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014157910/9.

(140179518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.

Case Art SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 176.322.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014157911/9.

(140179815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.

Celtic Participations S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 138.779.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 8 octobre 2014 que:

- Les démissions de Monsieur Olivier LIEGEOIS, Président du conseil de gérance et gérant de la Société, de Monsieur Benoît BAUDUIN et de Monsieur Luc GERONDAL, gérants de la Société, ont été acceptées avec effet au 29 août 2014;
- Les personnes suivantes ont été nommées, gérants de la Société, avec effet au 29 août 2014 et pour une durée
- * Monsieur Gilles DEPIENNE, né le 2 janvier 1977 à Virton, Belgique, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg;
- * Madame Sandrine BISARO, née le 28 juin 1969 à Metz, France, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg; et



* Madame Christelle MATHIEU, née le 1 ^{er} mars 1978 à Virton, Belgique, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2014.

Référence de publication: 2014157916/22.

(140179060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.

Cavern S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 151.206.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 25 avril 2014

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Référence de publication: 2014157912/13.

(140179277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.

CCA Life Settlements, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.701.

Les comptes annuels pour la période du 22 décembre 2009 (date de constitution) au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2014.

Référence de publication: 2014157913/11.

(140178989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.

Digital Services XXX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 188.474.

Im Rahmen eines Anteilskaufvertrages, unterschrieben am 18. September 2014 und mit Wirkung zum 19. September 2014, hat der Gesellschafter der Gesellschaft, Rocket Internet AG, einen (1) Anteil, welchen er in der Gesellschaft hielt, an folgende Gesellschaft übertragen:

- Bambino 53. V V UG (haftungsbeschränkt), eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts, mit Gesellschaftssitz in: 20, Johannisstrasse, D-10117 Berlin, Deutschland und eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Berlin-Charlottenburg unter der Nummer HRB 126893 B.

Die Anteile der Gesellschaft sind demnach wie folgt verteilt:

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 8. Oktober 2014.

Digital Services XXX S.à r.l.

Unterschrift

Référence de publication: 2014157940/21.

(140179161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.



Compagnie Internationale des Evènements sur Rails, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4241 Esch-sur-Alzette, 13, boulevard Aloyse Meyer.

R.C.S. Luxembourg B 122.563.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014157923/9.

(140179519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.

CIPARI, Compagnie Internationale de Participation et d'Investissement, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 7.518.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 17 septembre 2014

- NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR DELEGUE

l'Assemblée Générale nomme Madame Dominique KRAWCZYK, née le 2 septembre 1963 à Boulange en France et domiciliée à L-8046 STRASSEN (Luxembourg), rue de la Vallée, 2 A, en qualité d'Administrateur à partir du 1 ^{er} août 2014 pour un mandat qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015.

Le Conseil d'Administration nomme Madame Dominique KRAWCZYK en qualité d'Administrateur Délégué à partir du 01/08/2014.

Certifié conforme

Thibault RELECOM / Christophe THIBAUT de MAISIERES

Référence de publication: 2014157922/17.

(140179527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.

Colubois, Commerce Luxembourgeois du Bois S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1923 Luxembourg, 45, rue de la Lavande.

R.C.S. Luxembourg B 46.689.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014157921/9.

(140179359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.

Chauffage Artisanale sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3390 Peppange, 28a, rue de Crauthem.

R.C.S. Luxembourg B 46.877.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg.

Référence de publication: 2014157917/10.

(140179561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.

DuPont Hesperange (Luxembourg) S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 5, rue Général Patton.

R.C.S. Luxembourg B 131.817.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014157944/9.

(140179839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.



CREA Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 5C, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 152.969.

Der Jahresabschluss auf den 31.12.2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014157934/9.

(140179734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.

Citronnelle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 2, rue Henri VII.

R.C.S. Luxembourg B 103.154.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014157918/10.

(140179082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.

Computer Solutions s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Z.A.R.E. Ilo Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 132.717.

Les Comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Gérant

Signature

Référence de publication: 2014157924/11.

(140179618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.

Cofimag S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 47.860.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014157920/10.

(140179581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.

Lux Nordic Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 133.130.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société du 25 septembre 2014, que M. Johan Martin UGLAND a démissionné de sa fonction de gérant de catégorie A de la Société, et que l'associé unique a nommé M. Espen SALVESEN, né 30 mars 1969 à Fjaere (Norvège) et ayant son adresse à Moyveien 51, N-4885 Grimstad (Norvège) comme gérant de catégorie A de la Société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2014.

Référence de publication: 2014158123/14.

(140179384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.



Moselle Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin. R.C.S. Luxembourg B 129.734.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-second day of September,

Before the undersigned, Maître Martine Schaeffer, notary resident in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Moselle Properties S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under and governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 129.734 and having a share capital of EUR 20,000.- (the Company).

THERE APPEARED:

European Property Investment Portfolio Limited, a company incorporated under the laws of the Isle of Man, and having its registered office at Ioma House, Hope Street, Douglas, Isle of Man, IM1 1AP, registered with the Isle of Man Company Registry under the number 119680C (the Sole Shareholder).

The Sole Shareholder is represented by Mr. Liridon ELSHANI, employee, whose professional address is at 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of the power of attorney given in London on 12 September 2014.

After signature "ne varietur" by the authorised representative of the Sole Shareholder and the undersigned notary, said power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The Sole Shareholder, represented as set out above, has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That it is the Company's sole shareholder and that the Meeting is thus validly constituted and may deliberate on the items on the agenda, as set out below;
- II. That the Company was incorporated on 6 June 2007, pursuant to a deed drawn up by Maître Martine Schaeffer, notary resident in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) number 1817, on 28 August 2007. The Company's articles of association (the Articles) have not been amended since its incorporation;
 - III. That the agenda of the Meeting is as follows:
 - 1. Dissolution and liquidation of the Company;
 - 2. Appointment of the liquidator;
 - 3. Powers of the liquidator;
 - 4. Instructions to the liquidator;
 - 5. Miscellaneous.
 - IV. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company with immediate effect and to put it into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Fides (Luxembourg) S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 46a J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 41.469 as the Company's liquidator (the Liquidator) and that the Liquidator will be entitled to remuneration as determined in the instruction letter entered into on 15 September 2014. The Liquidator is empowered, by its sole signature, to do whatever is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to grant the Liquidator all the powers set out in articles 144 et seq. of the Luxembourg law of 10 August, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator is entitled to execute all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, on its sole responsibility, delegate some of its powers to one or more persons or entities for specifically defined operations or tasks.

The Liquidator is authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder, subject to the drawing-up of interim accounts.



Fourth resolution

The Sole Shareholder resolve to instruct the Liquidator to realise all the Company's assets on the best possible terms and to pay all its debts.

Estimate of Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with this notarial deed are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the Sole Shareholder, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English text prevails.

This notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the Sole Shareholder's authorised representative.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux septembre,

Par-devant la soussignée, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Moselle Properties S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.734 et disposant d'un capital social de EUR 20.000,- (la Société).

A COMPARU:

European Property Investment Portfolio Limited, une société constituée en vertu des lois de l'Île de Man, et ayant son siège social à Ioma House, Hope Street, Douglas, Île de Man, IM1 1AP, inscrite au Registre des Sociétés de l'Île de Man, sous le numéro 119680C (l'Associé Unique).

L'Associé Unique est représenté par Mr. Liridon ELSHANI, employé, avec adresse professionnelle au 74 Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Londres le 12 septembre 2014.

Après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. Qu'il est l'associé unique de la Société et que l'Assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour reproduits ci-dessous;
- II. Que la Société a été constituée le 6 juin 2007, suivant acte rédigé par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) numéro 1817 du 28 août 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas encore été modifiés depuis sa constitution;
 - III. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:
 - 1. Dissolution et liquidation de la Société;
 - 2. Nomination du liquidateur;
 - 3. Pouvoirs du liquidateur;
 - 4. Instructions au liquidateur;
 - 5. Divers.
 - IV. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

V. L'Associé Unique décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

VI. L'Associé Unique décide de nommer Fides (Luxembourg) S.A., une société anonyme, constituée et régie en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe à 46a J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 41.469 en tant que liquidateur de la Société (le Liquidateur) et décide que le Liquidateur bénéficiera d'une rémunération telle que déterminée dans sa lettre de mission conclue le 15 septembre 2014. Le Liquidateur est autorisé à accomplir, sous sa seule signature, tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation de ses actifs.

158796



Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, y compris celles prévues à l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur peut déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou des tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser à l'Associé Unique des acomptes sur le boni de liquidation, à condition que des comptes intérimaires soient établis.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'autoriser le Liquidateur à procéder dans les meilleures conditions à la réalisation de l'actif et au paiement de toutes les dettes de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de quelque nature que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élèvent approximativement à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de l'Associé Unique, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de l'Associé Unique.

Signé: L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 septembre 2014. Relation: LAC/2014/45388. Reçu douze euros Eur 12.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 7 octobre 2014.

Référence de publication: 2014156049/133.

(140176832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

OCM Luxembourg EPF III London Property Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 177.726.

In the year two thousand and fourteen, on the thirtieth day of July.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of OCM Luxembourg EPF III London Property Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 177.726, incorporated on May 3, 2013 pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1748, page 83896 dated July 20, 2013 (the Company). The articles of association of the Company have not been amended yet since its incorporation.

THERE APPEARED:

OCM Luxembourg EPF III S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 159.343 (the Sole Shareholder);

here represented by Solange Wolter-Schieres, notary's clerk, professionalla residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.



The Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, representing the entire share capital of the Company, has requested the undersigned notary to record that:

- I. The Company's share capital is presently set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up;
 - II. The agenda of the meeting is as follows:
 - 1. Waiver of convening notices;
- 2. Conversion of the functional currency of the Company from euro to pound sterling and subsequent conversion of the amount of share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to nine thousand nine hundred and five pound sterling (GBP 9,905.-) at the EUR/GBP official exchange rate as of July 29, 2014 published by the European Central Bank (i.e. EUR 1 for GBP 0.7924), represented by nine thousand nine hundred and five (9,905) shares with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each;
- 3. Increase of the share capital of the Company from its present amount of nine thousand nine hundred and five pound sterling (GBP 9,905.-) represented by nine thousand nine hundred and five (9,905) shares in registered form, with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid-up to twelve thousand five hundred pound sterling (GBP 12,500.-) by way of the issuance of two thousand five hundred and ninety-five (2,595) shares, having a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each;
 - 4. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 3. above;
- 5. Amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company to take into consideration (i) the currency change adopted under item 2. and (ii) the share capital increase adopted under item 3.;
- 6. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the share capital increase specified in item 3., with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company; and
 - 7. Miscellaneous.
 - III. The Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to convert the functional currency of the Company from euro to pound sterling and subsequently to convert the amount of share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to nine thousand nine hundred and five pound sterling (GBP 9,905.-) at the EUR/GBP official exchange rate as of July 29, 2014 published by the European Central Bank (i.e. EUR 1 for GBP 0.7924), represented by nine thousand nine hundred and five (9,905) shares with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each.

Third resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company from its present amount of nine thousand nine hundred and five pound sterling (GBP 9,905.-) represented by nine thousand nine hundred and five (9,905) shares in registered form, with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid-up to twelve thousand five hundred pound sterling (GBP 12,500.-) by way of the issuance of two thousand five hundred and ninety-five (2,595) shares, having a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each, all in registered form, and having the rights and obligations attached to them as set forth in the articles of association of the Company.

Subscription - Payment

The Meeting accepts and records the following subscription for and full payment of the share capital increase above as follows:

The Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares to have subscribed for two thousand five hundred and ninety-five (2,595) shares, having a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each, and to have paid them up in full by a contribution in cash in an aggregate amount of two thousand five hundred and ninety-five pound sterling (GBP 2,595.-).

The aggregate amount of two thousand five hundred and ninety-five pound sterling (GBP 2,595.-) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by way of a blocking certificate.

Fourth resolution

The Meeting resolved to amend article 5.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the above resolutions so that it read henceforth as follows:



"5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred pound sterling (GBP 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid-up."

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above share capital increase and to empower and authorize any manager of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company, with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

There being no further business, the Meeting is closed.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately EUR 2,500.-

Declaration

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, such proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trente juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de OCM Luxembourg EPF III London Property Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177.726, constituée le 3 mai 2013 suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1748, page 83896 daté du 20 juillet 2013 (la Société). Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés depuis sa constitution.

A COMPARU:

OCM Luxembourg EPF III S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.343 (l'Associé Unique);

ici représentée par Solange Wolter-Schieres, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital social de la Société, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. Le capital social de la Société est actuellement fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.
 - II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:
 - 1. Renonciation aux formalités de convocation;
- 2. Conversion de la devise de fonctionnement de la Société d'euro en livre sterling et conversion subséquente du montant du capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à neuf mille neuf cent cinq livres sterling (GBP 9.905,-) au taux de change officiel EUR/GBP à la date du 29 juillet 2014 publié par la Banque Centrale Européenne (c'est-à-dire EUR 1 for GBP 0.7924), représenté par neuf mille neuf cent cinq (9.905) parts sociales sous forme nominative, avec une valeur nominal de une livre sterling (GBP 1.-) chacune;
- 3. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de neuf mille neuf cent cinq livres sterling (GBP 9.905,-) représenté par neuf mille neuf cent cinq (9.905) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées, à douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500,-) par l'émission de deux mille cinq cent quatre-vingt-quinze (2.595) parts sociales ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune;



- 4. Souscription aux nouvelles parts sociales et libération de l'augmentation du capital social indiquée au point 3. cidessus:
- 5. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société pour prendre en compte (i) le changement de devise adopté sous l'item 2. et (ii) l'augmentation de capital adoptée sous l'item 3.;
- 6. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter l'augmentation du capital social indiquée au point 3. ci-dessus, avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder au nom de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et
 - 7. Divers
 - III. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique se considérant lui-même comme ayant été dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de convertir la devise de fonctionnement de la Société d'euro en livre sterling et subséquemment de convertir le montant du capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à neuf mille neuf cent cinq livres sterling (GBP 9.905,-) au taux de change officiel EUR/GBP à la date du 29 juillet 2014 publié par la Banque Centrale Européenne (c'est-à-dire EUR 1 for GBP 0.7924), représenté par neuf mille neuf cent cinq (9.905) parts sociales sous forme nominative, avec une valeur nominal d'une livre sterling (GBP 1.-) chacune.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de neuf mille neuf cent cinq livres sterling (GBP 9.905,-) représenté par neuf mille neuf cent cinq (9.905) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées, à douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500,-) par l'émission de deux mille cinq cent quatre-vingt-quinze (2.595) parts sociales ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune, toutes sous forme nominative, et ayant les mêmes droits et obligations qui leur sont attachés comme exposé dans les statuts de la Société.

Souscription - Libération

L'Assemblée accepte et enregistre la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

L'Associé Unique, prénommé et représenté comme décrit ci-dessus, déclare avoir souscrit à deux mille cinq cent quatre-vingt-quinze (2.595) parts sociales, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de deux mille cinq cent quatre-vingt-quinze livres sterling (GBP 2.595,-).

Le montant total de deux mille cinq cent quatre-vingt-quinze livres sterling (GBP 2.595,-) est immédiatement à la libre disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant par un certificat de blocage.

L'Associé Unique qui représente la totalité du capital social de la Société et qui constitue l'Assemblée, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions ci-dessus de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

"5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative avec une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter l'augmentation du capital social indiquée ci-dessus, et de donner pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder au nom de la Société à l'inscription de l'émission des nouvelles Parts Sociales dans le registre des associés de la Société.

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée est close.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 2.500,-.

158800



Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, rédigé et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Signé: S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 août 2014. Relation: LAC/2014/37059. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 octobre 2014.

Référence de publication: 2014156106/197.

(140177195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

St. Jude Medical International Holding, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.883.126,87.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks. R.C.S. Luxembourg B 181.342.

In the year two thousand and fourteen (2014), on the twenty-third (23 rd) day of September, before Maître Francis Kesseler, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

were adopted the resolutions of the sole shareholder of St. Jude Medical International Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg trade and companies register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under registration number B 181342 (the Company).

The Company was incorporated on 25 October 2013 pursuant to a deed of Maître Francis Kesseler, notary public residing in esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Luxembourg official gazette (Journal Official du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) (the Official Gazette) number 3206 dated 17 December 2013. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Francis Kesseler, above-mentioned, dated 27 November 2013, and published in the Official Gazette number 875 dated 5 April 2014.

THERE APPEARED:

SJM International, Inc., a corporation incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America, and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under registration number 2214042 (the Sole Shareholder),

duly and validly represented for the purpose hereof by Maître Laura Hominal, lawyer, with professional address at 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting in the name and on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, duly and validly represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. all the three hundred seventy-one million four hundred eighty-five thousand one hundred twenty-four (371,485,124) shares of the Company, with a nominal value of five United States dollars (USD5) each, representing the entire share capital of the Company amounting to one billion eight hundred fifty-seven million four hundred twenty-five thousand six hundred nineteen United States dollars (USD1,857,425,619) are present or duly and validly represented, so that the Sole Shareholder may validly resolve on all the items composing the Agenda (as this term is defined below);

II. the Sole Shareholder has been called in order to resolve on the items contained in the following agenda (the Agenda):

(1) Increase of the share capital of the Company by an aggregate amount of twenty-five million seven hundred and one thousand two hundred fifty United States dollars (USD25,701,250) in order to bring it from its current amount of one billion eight hundred fifty-seven million four hundred twenty-five thousand six hundred nineteen United States dollars (USD1,857,425,619) up to a new amount of one billion eight hundred eighty-three million one hundred twenty-six thousand eight hundred sixty-nine United States dollars (USD1,883,126,869) through the creation and issuance of five million



one hundred forty thousand two hundred fifty (5,140,250) shares of the Company, with a nominal value of five United States dollars (USD5) each, which subscription shall be entirely reserved to St. Jude Medical, Inc. and which shall be fully paid-up by the latter through the completion of a contribution by St. Jude Medical, Inc. to the benefit of the Company of five million five hundred and one thousand two hundred forty (5,501,240) shares, with a nominal value of one United States dollar (USD1) each, and five million five hundred and one thousand two hundred forty (5,501,240) income profit participating convertible preferred equity certificates, with a nominal value of ninety-nine United States dollars (USD99), of St. Jude Medical Luxembourg Holdings II S.à r.l., representing an aggregate contribution value of five hundred fifty million one hundred twenty-four thousand United States dollars (USD550,124,000);

- (2) Amendment of article 6.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the changes performed to the share capital of the Company contemplated under item (1) above;
- (3) Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority granted to any manager of the Company and/or any lawyer or employee of Allen & Overy, société en commandite simple, to individually, with full power of substitution, proceed in the name and on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shares of the Company and to see to any formalities required, necessary or useful in connection therewith; and
 - (4) Miscellaneous.
 - III. the Sole Shareholder hereby takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an aggregate amount of twenty-five million seven hundred and one thousand two hundred fifty United States dollars (USD25,701,250) in order to bring it from its current amount of one billion eight hundred fifty-seven million four hundred twenty-five thousand six hundred nineteen United States dollars (USD1,857,425,619) represented by three hundred seventy-one million four hundred eighty-five thousand one hundred twenty-four (371,485,124) shares of the Company, with a nominal value of five United States dollars (USD5) each, up to a new amount of one billion eight hundred eighty-three million one hundred twenty-six thousand eight hundred sixty-nine United States dollars (USD1,883,126,869), through the creation and issuance of five million one hundred forty thousand two hundred fifty (5,140,250) new shares of the Company, with a nominal value of five United States dollars (USD5) each.

Subscription - Payment

St. Jude Medical Inc., a corporation incorporated and existing under the laws of the laws of Minnesota, United States of America, having its registered office at One St. Jude Medical Drive, St. Paul, Minnesota 55117-9983, United States of America, and registered with the Secretary of State of the State of Minnesota under registration number 2U-65 (SJM, Inc.), duly and validly represented for the purpose hereof by Maître Laura Hominal, lawyer, with professional address at 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal., hereby expressly subscribes for five million one hundred forty thousand two hundred fifty (5,140,250) new shares of the Company, with a nominal value of five United States dollars (USD5) each (together, the New Shares), representing an aggregate subscription price of twenty-five million seven hundred and one thousand two hundred fifty United States dollars (USD25,701,250) which shall be allocated to the credit of the share capital account (compte 101 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 - Capital souscrit) of the Company.

The New Shares shall be fully paid up by SJM, Inc. through the completion of a contribution in kind consisting of (i) five million five hundred and one thousand two hundred forty (5,501,240) shares of St. Jude Medical Luxembourg Holdings II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg trade and companies register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under registration number B 189971 (SJM Lux Hold II), with a nominal value of one United States dollar (USD1), representing the entire share capital of the latter, and (ii) five million five hundred and one thousand two hundred forty (5,501,240) income profit participating convertible preferred equity certificates of SJM Lux Hold II, having a nominal and par value of ninety-nine United States dollars (USD99) each (collectively, the Contributed Assets), representing an aggregate contribution value of five hundred fifty million one hundred twenty-four thousand United States dollars (USD550,124,000) (the Contribution).

A portion of the Contribution, in an aggregate amount of twenty-five million seven hundred and one thousand two hundred fifty United States dollars (USD25,701,250), shall be allocated to the share capital account (compte 101 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 - Capital souscrit) of the Company in order to fully payup the New Shares. The surplus of Contribution is allocated to a free reserves.

The aggregate contribution value and free transferability of the Contributed Assets contributed by SJM, Inc. to the Company are supported by a certificate of free transferability, contribution, allocation and valuation issued by SJM, Inc. (the Certificate) to the Company, which confirms inter alia that the aggregate contribution value of the Contributed Assets amounts to five hundred fifty million one hundred twenty-four thousand United States dollars (USD550,124,000) and that the legal and beneficial ownership of the Contributed Assets, with full title guarantee, may be freely transferred by SJM, Inc. to the benefit of the Company, as such Certificate has been shown to the Company.



On the basis of the Certificate, the Company witnesses the full payment of the subscription amount in relation to the issuance of the New Shares, so that the same are therefore fully paid-up further to the completion of the Contribution.

The Sole Shareholder therefore expressly resolves to issue and hereby issues to SJM, Inc. five million one hundred forty thousand two hundred fifty (5,140,250) shares of the Company, with a nominal value of five United States Dollars (USD5) each, in its capacity as sole subscriber for the New Shares.

All the New Shares have been fully paid up by SJM, Inc. to the Company through the Contribution.

As the result of the above, the share capital of the Company shall amount to one billion eight hundred eightythree million one hundred twenty-six thousand eight hundred sixty-nine United States dollars (USD1,883,126,869) represented by three hundred seventy-six million six hundred twenty-five thousand three hundred seventy-four (376,625,374) shares of the Company, with a nominal value of five United States dollars (USD5) each, which are held in the following proportions:

- (i) three hundred seventy-one million four hundred eighty-five thousand one hundred twenty-four (371,485,124) shares of the Company, with a nominal value of five United States dollars (USD5) each, are held by the Sole Shareholder; and
- (ii) five million one hundred forty thousand two hundred fifty (5,140,250) shares of the Company, with a nominal value of five United States dollars (USD5) each, are held by SJM, Inc.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 6.1 of the Articles which shall now read as follows:

" **6.1 Outstanding share capital.** The share capital of the Company is set at one billion eight hundred eighty-three million one hundred twenty-six thousand eight hundred sixty-nine United States dollars (USD1,883,126,869), represented by three hundred seventy-six million six hundred twenty-five thousand three hundred seventy-four (376,625,374) shares with a nominal value of five United States Dollars (USD5) each (each a Share and together the Shares)."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shares of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorises any manager of the Company and/or any lawyer or employee of Allen & Overy, société en commandite simple, each one of them acting individually, with full power of substitution under their sole signature, proceed in the name and on behalf of the Company, to the registration in the register of shares of the Company, including, for the avoidance of doubt, the signature of said register, of the changes mentioned under the resolutions above.

The Sole Shareholder further resolves to grant power and authority to any lawyer or employee of Allen & Overy, société en commandite simple, to see to any formalities in connection with the issuance of the New Shares by the Company to the Sole Shareholder, as outlined above, with the Luxembourg trade and companies register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) and the relevant publication in the Official Gazette and more generally, to accomplish any and all formalities which may be required, necessary or simply useful in connection with and for the purpose of the implementation of the above resolutions.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 7,000.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholder of the Sole Shareholder and SJM, Inc., the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same proxyholder of the Sole Shareholder and SJM, Inc. and in case of divergences between the English and French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this notarial deed.

This notarial deed, having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder and SJM, Inc., who is known to the notary by its surname, name, civil status and residences, the said proxyholder of the Sole Shareholder and SJM, Inc. signed the present deed together with the notary.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze (2014), le vingt-troisième (23 ème) jour du mois de septembre, par devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ont été adoptées les résolutions de l'associé unique de St. Jude Medical International Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 181342 (la Société).

La Société a été constituée le 25 octobre 2013 suivant un acte de Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Eschsur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Journal Officiel) numéro 3206 en date du 17 décembre 2013. Les statuts de la



Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Francis Kesseler, mentionné ci-dessus, en date du 27 novembre 2013, et publié au Journal Officiel numéro 875 en date du 5 avril 2014.

A COMPARU:

SJM International, Inc., une société constitué et existant conformément aux lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, et immatriculée auprès du Secretary of State de l'Etat du Delaware sous le numéro d'immatriculation 2214042 (l'Associé Unique),

dûment et valablement représenté pour les besoins des présentes par Maître Laura Hominal, avocat, dont l'adresse professionnelle est au 33, avenue J-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom et pour le compte de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, dûment et valablement représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'enregistrer que:

- I. l'ensemble des trois cent soixante-et-onze millions quatre cent quatre-vingt-cinq mille cent vingt-quatre (371.485.124) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de cinq dollars américains (USD5) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société s'élevant à un millard huit cent cinquante-sept millions quatre cent vingt-cinq mille six cent dix-neuf dollars américains (USD1.857.425.619) sont présentes ou dûment et valablement représentées, de telle sorte que l'Associé Unique peut valablement décider les points composant l'Ordre du Jour (tel que ce terme est défini plus bas);
- II. l'Associé Unique a été convoqué à l'effet de se prononcer sur les points composant l'ordre du jour suivant (l'Ordre du Jour):
- (1) Augmentation du capital social de la Société d'un montant total de vingt-cinq millions sept cent-et-un mille deux cent cinquante dollars américains (USD25.701.250) à l'effet de le porter de son montant actuel d'un milliard huit cent cinquante-sept millions quatre cent vingt-cinq mille six cent dix-neuf dollars américains (USD1.857.425.619) à un nouveau montant d'un milliard huit cent quatre-vingt-trois millions cent vingt-six mille huit cent soixante-neuf dollars américains (USD1.883.126.869) par la création et l'émission de cinq millions cent quarante mille deux cent cinquante (5.140.250) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de cinq dollars américains (USD5) chacune, dont la souscription sera intégralement réservée à St. Jude Medical Inc. et qui seront intégralement payées par cette dernière par le biais de la réalisation d'un apport à la Société de cinq millions cinq cent-et-un mille deux cent quarantes (5.501.240) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD1) chacune, et de cinq millions cinq cent-et-un mille deux cent quarante (5.501.240) income profit participating convertible equity certificates, ayant une valeur nominale de quatre-vingt-dix-neuf dollars américains (USD99) chacun, de St. Jude Medical Luxembourg Holdings II S.à r.l., représentant une valeur totale d'apport de cinq cent cinquante millions cent vingt-quatre mille dollars américains (USD550.124.000);
- (2) Modification de l'article 6.1 des statuts de la Société afin de refléter les changements apportés au capital social de la Société envisagés au point (1) ci-dessus;
- (3) Modification du registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnée à tout gérant de la Société et/ou tout avocat ou employé d'Allen & Overy, société en commandite simple, pour individuellement, avec tous pouvoirs de substitution, procéder au nom et pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société et de procéder à toutes les formalités requises, nécessaires ou utiles en rapport avec ces changements; et
 - (4) Divers.
 - III. l'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant total de vingt-cinq millions sept centet-un mille deux cent cinquante dollars américains (USD25,701,250) à l'effet de le porter de son montant actuel d'un milliard huit cent cinquante-sept millions quatre cent vingt-cinq mille six cent dix-neuf dollars américains (USD1.857.425.619) représenté par trois cent soixante-et-onze millions quatre cent quatre-vingt-cinq mille cent vingtquatre (371.485.124) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de cinq dollars américains (USD5) chacune, à un nouveau montant d'un milliard huit cent quatre-vingt-trois millions cent vingt-six mille huit cent soixante-neuf dollars américains (USD1.883.126.869), par la création et l'émission de cinq millions cent quarante mille deux cent cinquante (5.140.250) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de cinq dollars américains (USD5) chacune.

Souscription - Paiement

St. Jude Medical Inc., une société constituée et existant conformément aux lois de l'Etat du Minnesota, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au One St. Jude Medical Drive, St. Paul, Minnesota 55117-9983, Etats-Unis d'Amérique, et immatriculée auprès du Secretary of State of the State of Minnesota sous le numéro d'immatriculation 2U-65 (SJM, Inc.), dûment et valablement représentée pour les besoins des présentes par Maître Laura Hominal, avocat, dont l'adresse



professionnelle est au 33, avenue J-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée, souscrit expressément à cinq millions cent quarante mille deux cent cinquante (5.140.250) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de cinq dollars américains (USD5) chacune (ensemble, les Nouvelles Parts Sociales), représentant un prix total de souscription de vingt-cinq millions sept cent-et-un mille deux cent cinquante dollars américains (USD25.701.250) qui sera alloué au crédit du compte de capital social (compte 101 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 - Capital souscrit) de la Société.

Les Nouvelles Parts Sociales seront intégralement payées par SJM Inc. par la réalisation d'un apport en nature de (i) cinq millions cinq cent-et-un mille deux cent quarante (5.501.240) parts sociales de St. Jude Medical Luxembourg Holdings II S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant conformément aux lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 189971 (SJM Lux Hold II), ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD1) chacune, représentant l'intégralité du capital social de cette dernière, et (ii) cinq millions cinq cent-et-un mille deux cent quarante (5.501.240) income profit participating convertible preferred equity certificates de SJM Lux Hold II, ayant une valeur nominale et une valeur de marché de quatre-vingt-dixneuf dollars américains (USD99) chacun (collectivement, les Actifs Apportés), représentant une valeur totale d'apport de cinq cent cinquante millions cent vingt-quatre mille dollars américains (USD550.124.000) (l'Apport).

Une partie de l'Apport, pour un montant total de vingt-cinq millions sept cent-et-un mille deux cent cinquante dollars américains (USD25.701.250), sera allouée au compte de capital social (compte 101 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 - Capital souscrit) de la Société afin de libérer intégralement les Nouvelles Parts Sociales. Le surplus de l'Apport est alloué à une réserve libre.

La valeur totale d'apport et la libre cessibilité des Actifs Apportés apportés par SJM Inc. à la Société sont attestés par un certificat de libre cessibilité, apport, allocation et évaluation émis par SJM Inc. (le Certificat) à la Société, qui confirme inter alia que la valeur totale d'apport des Actifs Apportés s'élève à cinq cent cinquante millions cent vingt-quatre mille dollars américains (USD550.124.000) et que la propriété légale et réelle des Actifs Apportés, avec une garantie de pleine propriété, peut être librement transférée par SJM Inc. à la Société, tel que ce Certificat a été présenté à la Société.

Sur la base du Certificat, le Société témoigne du paiement intégral du montant de souscription en lien avec l'émission des Nouvelles Parts Sociales, de telle sorte que ces dernières sont intégralement libérées après la réalisation de l'Apport.

L'Associé Unique décide expressément d'émettre et émet par les présentes à SJM Inc. cinq millions cent quarante mille deux cent cinquante (5.140.250) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de cinq dollars américains (USD5) chacune, en sa qualité de seul souscripteur des Nouvelles Parts Sociales.

Toutes les Nouvelles Parts Sociales ont été intégralement payées par SJM Inc. à la Société par le biais de l'Apport.

En conséquence de ce qui précède, le capital social de la société s'élève à un milliard huit cent quatre-vingt-trois millions cent vingt-six mille huit cent soixante-neuf dollars américains (USD1.883.126.869) représenté par trois cent soixante-seize millions six cent vingt-cinq mille trois cent soixante-quatorze (376.625.374) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de cinq dollars américains (USD5) chacune, qui sont détenues dans les proportions suivantes:

- (i) trois cent soixante-et-onze millions quatre cent quatre-vingt-cinq mille cent vingt-quatre (371.485.124) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de cinq dollars américains (USD5) chacune, sont détenues par l'Associé Unique; et
- (ii) cinq millions cent quarante mille deux cent cinquante (5.140.250) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de cinq dollars américains (USD5) chacune, sont détenues par SJM, Inc.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **6.1 Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à un milliard huit cent quatre-vingt-trois millions cent vingt-six mille huit cent soixante-neuf dollars américains (USD1.883.126.869), représenté par trois cent soixante-seize millions six cent vingt-cinq mille trois cent soixante-quatorze (376.625.374) parts sociales ayant une valeur nominale de cinq dollars américains (USD5) chacune (chacune une Part Sociale et ensemble les Parts Sociales).»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements cidessus et donne pouvoir et autorise tout gérant de la Société et/ou tout avocat ou employé d'Allen & Overy, société en commandite simple, chacun d'eux agissant individuellement, avec tous pouvoirs de substitution sous leur seule signature, pour procéder au nom et pour le compte de la Société, à l'enregistrement dans le registre de parts sociales de la Société, y compris, afin d'éviter tout doute, la signature dudit registre, des changements mentionnés dans les résolutions ci-dessus.

L'Associé Unique décide en outre de donner pouvoir et autorité à tout avocat ou employé d'Allen & Overy, société en commandite simple, pour procéder à toutes les formalités en lien avec l'émission des Nouvelles Parts Sociales par la Société à SJM, Inc., comme décrit ci-dessus, auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et à la publication au Journal Officiel et plus généralement, pour accomplir toutes les formalités qui seraient requises, nécessaires ou simplement utiles en relation et pour les besoins de la mise en oeuvre des résolutions ci-dessus.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Coûts

Les dépenses, coûts, rémunérations et charges de quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés à approximativement 7.000 euros.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle Anglais, certifie qu'à la demande du mandataire de l'Associé Unique, le présent acte est rédigé en Anglais suivi d'une version française. A la demande du même mandataire de l'Associé Unique et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la date indiquée au début de cet acte notarié.

Cet acte notarié, ayant été lu au mandataire de l'Associé Unique, qui est connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et résidence, ledit mandataire de l'Associé Unique a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Hominal, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25 septembre 2014. Relation: EAC/2014/12874. Reçu soixante-quinze euros 75.00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014156193/287.

(140176646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

Principal Place Commercial S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 32.436.784,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 177.350.

In the year two thousand and fourteen, on the thirty-first day of July.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Principal Place Commercial S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 177350, incorporated on May 15, 2013 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1614, page 77439 of July 5, 2013 (the Company). The articles of association of the Company have been amended for the last time on June 26, 2013 pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, who acted in replacement of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2341, page 112349 of September 23, 2013.

THERE APPEARED:

BOP (Principal Place II) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 176962, and whose share capital amounts to thirteen thousand five hundred Pound Sterling (GBP 13,500) (the Sole Shareholder);

here represented by Solange Wolter-Schieres, notary clerk, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, representing the entire share capital of the Company, has requested the undersigned notary to record that:

- I. The Company's share capital is presently set at thirty-two million four hundred and thirty-six thousand seven hundred and eighty-four Pound Sterling (GBP 32,436,784) represented by thirty-two million four hundred and thirty-six thousand seven hundred and eighty-four (32,436,784) shares in registered from, with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each, all subscribed and fully paid-up;
 - II. The agenda of the Meeting is as follows:
 - 1. Waiver of convening notices;
 - 2. Amendment to article 11 of the articles of association of the Company; and
 - 3. Miscellaneous.
 - III. The Meeting has taken the following resolutions:



First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to amend article 11 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

"**Art. 11.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The Board of Managers is composed of at least two managers. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers or two managers acting jointly, may sub-delegate his/their powers for specific tasks to one or several agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers or two managers acting jointly, will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Towards third parties, the Company is validly bound by (i) the sole signature of the manager, or, in case of plurality of managers, the joint signatures of any two managers or (ii) the sole or joint signature(s) of any agent(s) to which powers have been delegated in accordance with this article 11 of the Articles.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers are present or represented.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video or by phone.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination."

There being no further business, the meeting is closed.

Declaration

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed. The document having been read to the proxyholder of the appearing party, such proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trente et un juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Principal Place Commercial S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177350, constituée le 15 mai 2013 suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1614, page 77439 du 5 juillet 2013 (la Société).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 26 juin 2013 suivant acte de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant agi en remplacement du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2341, page 112349 du 23 septembre 2013



A comparu:

BOP (Principal Place II) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176962 et dont le capital social s'élève à treize mille cinq cents Livres Sterling (GBP 13.500) (l'Associé Unique),

ici représentée par Solange Wolter-Schieres, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, prénommé et représenté comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

- I. Le capital social de la Société est actuellement fixé à trente-deux millions quatre cent trente-six mille sept cent quatre-vingt-quatre livres sterling (GBP 32.436.784) représenté par trente-deux millions quatre cent trente-six mille sept cent quatre-vingt-quatre (32.436.784) parts sociales sous forme nominatives, avec une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
 - II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:
 - 1. Renonciation aux formalités de convocation;
 - 2. Modification de l'article 11 des statuts de la Société: et
 - 3. Divers.
 - III. l'Assemblée a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique se considérant lui-même comme ayant été dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 11 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance. Le Conseil de Gérance est composé d'au moins deux gérants. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés qui détiennent la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) auront tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social et à condition que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance ou deux gérants agissant conjointement, peuvent subdéléguer son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance ou deux gérants agissant conjointement, détermineront les responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de ce mandataire, la durée de son mandat ainsi que toutes autres conditions pertinentes de son mandat.

La Société est valablement engagée envers les tiers par (i) la signature unique du gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de deux gérants ou (ii) par la signature unique ou les signatures conjointes de tous mandataire(s) auxquels des pouvoirs ont été délégués en vertu de cet article 11 des Statuts.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance seront tenues valablement si la majorité des gérants est présente ou représentée.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

L'utilisation du matériel de visioconférence et de la conférence téléphonique sera autorisée à condition que chaque membre participant du Conseil de Gérance soit en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les autres membres participants, qui utilisent ou non ce type de technologie, et chaque membre participant du Conseil de Gérance sera considéré comme ayant été présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote par vidéo ou par téléphone.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés à une date ultérieure en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.»

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée est close.

158808



Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, rédigé et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Signé: S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 août 2014. Relation: LAC/2014/37074. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 octobre 2014.

Référence de publication: 2014156132/160.

(140177362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

Brookfield Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 77.039.040,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 100.461.

In the year two thousand and fourteen, on the thirteenth day of August;

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Brookfield Finance Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 100.461 (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on April 21, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 630 dated June 18, 2004. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, dated March 27, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1862 dated July 17, 2014.

THERE APPEARED:

Brookfield Holdings Canada Inc., a company organised under the laws of Ontario, having its registered office at 181 Bay Street, Brookfield Place, Toronto, Ontario, Canada, CDN-M5J 2T3, registered with the Trade Register of Ontario under the number 1665334, acting through its Luxembourg branch, Brookfield Holdings Luxembourg Branch, having its registered office at 67, bd Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 155.535 (the Sole Shareholder);

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, representing the entire share capital of the Company, has requested the undersigned notary to record that:

- I. The Sole Shareholder holds all of the eight hundred and thirty-four (834) ordinary shares, without nominal value, and seventeen million two hundred sixty-seven thousand one hundred and thirty-four (17,267,134) mandatory redeemable preferred shares, without nominal value, all in registered form, all subscribed and fully paid-up, representing the entirety of the share capital of the Company;
 - II. The agenda of the meeting is as follows:
 - 1. Waiver of convening notices;
- 2. Increase of the share capital of the Company from its present amount of seventy-two million thirty-nine thousand and forty United States Dollars (USD 72,039,040), up to seventy-seven million thirty-nine thousand and forty United States Dollars (USD 77,039,040), by way of issuance of one million one hundred and ninety-eight thousand five hundred and fourteen (1,198,514) mandatory redeemable preferred shares, in registered form, without nominal value;
 - 3. Subscription to, payment of the share capital increase specified in item 2. above and payment of a share premium;



- 4. Subsequent amendment to article 8, paragraph 1, of the articles of association of the Company;
- 5. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the change specified in items 2. and 3. above, with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the share capital increase and the newly issued mandatory redeemable preferred shares, in the register of shareholders of the Company; and
 - 6. Miscellaneous.
 - III. The Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its present amount of seventy-two million thirty-nine thousand and forty United States Dollars (USD 72,039,040), up to seventy-seven million thirty-nine thousand and forty United States Dollars (USD 77,039,040), by way of issuance of one million one hundred and ninety-eight thousand five hundred and fourteen (1,198,514) mandatory redeemable preferred shares, in registered form, without nominal value, which shall have the rights and features as stated in the Articles.

Third resolution

The Meeting accepts and records the following subscriptions for and full payment of the share capital increase above as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to one million one hundred and ninety-eight thousand five hundred and fourteen (1,198,514) mandatory redeemable preferred shares of the Company, in registered form, without nominal value, and to fully pay them up by way of a contribution in cash in an amount in Canadian Dollars equivalent to five hundred million United States Dollars (USD 500,000,000), based on the rate issued by the Bank of Canada on August 11, 2014 at noon which is USD 1 = CAD 1.0935, out of which:

- an amount of five million United States Dollars (USD 5,000,000) shall be allocated to the nominal capital account of the Company; and
- an amount of four hundred and ninety-five million United States Dollars (USD 495,000,000) shall be allocated to the share premium account of the Company connected to the mandatory redeemable preferred shares.

The aggregate amount in Canadian Dollars equivalent to five hundred million United States Dollars (USD 500,000,000), based on the rate issued by the bank of Canada on August 11, 2014 at noon which is USD 1 = CAD 1.0935, is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by way of a blocking certificate.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to subsequently amend article 8, paragraph 1, of the Articles, which shall henceforth read as follows:

"Art. 8. The share capital of the Company is set at seventy-seven million thirty-nine thousand and forty United States Dollars (USD 77,039,040), represented by eight hundred and thirty-four (834) ordinary shares (the Ordinary Shares), without nominal value, and eighteen million four hundred and sixty-five thousand six hundred and forty-eight (18,465,648) mandatory redeemable preferred shares (the MRPS), without nominal value, all in registered form, all subscribed and fully paid-up. The MRPS and the Ordinary Shares are hereinafter referred to individually as a "Share" and collectively as the "Shares". The Ordinary Shares and the MRPS shall constitute separate classes of shares in the Company. The MRPS shall have preferred dividend and preferred liquidation rights vis-à-vis the Ordinary Shares subject to the terms and conditions described hereafter."

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the changes specified under the second and third resolutions above, with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the share capital increase and the newly issued mandatory redeemable preferred shares, in the register of shareholders of the Company.

There being no further business, the meeting is closed.



Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately eight thousand Euros (8,000.-EUR).

Declaration

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed. The document having been read to the proxyholder of the appearing party, such proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le treizième jour d'août,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Brookfield Finance Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 67, bd Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100.461 (la Société). La Société a été constituée le 21 avril 2004 suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 630 du 18 juin 2004. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 27 mars 2014 suivant un acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1862 du 17 juillet 2014.

A COMPARU:

Brookfield Holdings Canada Inc., une société régie par le droit de l'Ontario, ayant son siège social au 181, Brookfield Place, Bay Street, Suite 330, CDN - M5J 2T3, Toronto, Canada, et immatriculée à Ontario sous le numéro d'enregistrement 1665334, agissant par le biais de sa succursale luxembourgeoise, Brookfield Holdings Luxembourg Branch, ayant son siège social au 67, bd Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés luxembourgeois sous le numéro B 155.535 (l'Associé Unique);

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital social de la Société, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. L'Associé Unique détient la totalité des huit cent trente-quatre (834) parts sociales ordinaires, sans valeur nominale, et des dix-sept millions deux cent soixante-sept mille cent trente-quatre (17.267.134) parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables, sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées et représentant la totalité du capital social de la Société.
 - II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:
 - 1. Renonciation aux formalités de convocation;
- 2. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de soixante-douze millions trente-neuf mille quarante Dollars américains (USD 72.039.040) à un montant de soixante-dix-sept millions trente-neuf mille quarante Dollars américains (USD 77.039.040), par voie d'émission d'un million cent quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent quatorze (1.198.514) parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables, sous forme nominative, sans valeur nominale;
- 3. Souscription à, libération de l'augmentation de capital spécifiée au point 2. ci-dessus et paiement d'une prime d'émission;
 - 4. Modification subséquente de l'article 8, paragraphe 1, des statuts de la Société;
- 5. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements indiqués aux points 2. et 3. cidessus, et de donner pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder au nom de la Société à l'inscription de l'augmentation du capital social et des parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables nouvellement émises, dans le registre des associés de la Société; et
 - 6. Divers.
 - III. L'assemblée a pris les résolutions suivantes:



Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique se considérant lui-même comme ayant été dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de soixante-douze millions trente-neuf mille quarante Dollars américains (USD 72.039.040) à un montant de soixante-dix-sept millions trente-neuf mille quarante Dollars américains (USD 77.039.040), par voie d'émission d'un million cent quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent quatorze (1.198.514) parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables, sous forme nominative, sans valeur nominale, lesquelles auront les droits et caractéristiques tels qu'indiqués dans les Statuts.

Troisième résolution

L'Assemblée accepte et enregistre les souscriptions suivantes aux parts sociales et la libération intégrale de l'augmentation du capital social ci-dessus comme suit:

Souscription - Libération

L'Associé Unique, prénommé et représenté tel qu'indiqué ci-dessus, déclare souscrire à un million cent quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent quatorze (1.198.514) parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables de la Société, sous forme nominatives, sans valeur nominale, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant en dollars canadien équivalent à cinq cent millions de Dollars américains (USD 500.000.000), basé sur le taux de change émis par la Bank of Canada le 11 août 2014 à midi lequel est de USD 1 = CAD 1,0935, lequel sera alloué comme suit:

- un montant de cinq millions de Dollars américains (USD 5.000.000) sera alloué au compte du capital nominal de la Société: et
- un montant de quatre cent quatre-vingt-quinze millions de Dollars américains (USD 495.000.000) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société connecté aux parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables.

Le montant total en dollars canadien équivalent à cinq cent millions de Dollars américains (USD 500.000.000), basé sur le taux de change émis par la Bank of Canada le 11 août 2014 à midi lequel est de USD 1 = CAD 1,0935, est immédiatement à la libre disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant par un certificat de blocage.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide ensuite de modifier l'article 8, paragraphe 1, des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à soixante-dix-sept millions trente-neuf mille quarante Dollars américains (USD 77.039.040) représenté par huit cent trente-quatre (834) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires), sans valeur nominale et dix-huit million quatre cent soixante-cinq mille six cent quarante-huit (18.465.648) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables (les PSPOR), sans valeur nominale, sous forme nominative, toutes entièrement libérées et souscrites. Les PSPOR et les Parts Sociales Ordinaires sont ci-après désignées individuellement comme une «Part Sociale» et collectivement comme les «Parts Sociales». Les Parts Sociales Ordinaires et les PSPOR constituent des classes de parts sociales différentes dans la Société. Les PSPOR ont des droits de dividendes privilégiés et des droits de liquidation privilégiés vis-à-vis des Parts Sociales Ordinaires soumises aux termes et conditions décrits ci-après.»

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements indiqués aux deuxième et troisième résolutions ci-dessus, et de donner pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder au nom de la Société à l'inscription de l'augmentation du capital social et des parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables nouvellement émises, dans le registre des associés de la Société.

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant total des coûts, dépenses, rémunérations ou frais, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ huit mille Euros (8.000.- EUR).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ce mandataire a signé ensemble avec le notaire instrumentant, le présent acte original.



Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 août 2014. Relation: LAC/2014/39243. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 octobre 2014.

Référence de publication: 2014156414/206.

(140178064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2014.

ASP Seytl Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch. R.C.S. Luxembourg B 190.754.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-second of September.

Before us Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

THERE APPEARED:

1. Adams Street 2010 Direct Fund LP, a limited partnership incorporated and existing under the laws of Delaware, registered with the Delaware Secretary of State - Division of Corporations under number 4767471, having its registered office at c/o Adams Street Partners, LLC, One North Wacker Drive, Suite 2200, Chicago, Illinois 60606-2823 United States of America,

here represented by Mr. Danny Major, Rechtsanwalt, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Chicago, Illinois, on 16 September 2014, and

2. Adams Street 2011 Direct Fund LP, a limited partnership incorporated and existing under the laws of Delaware, registered with the Delaware Secretary of State - Division of Corporations under number 4914794, having its registered office at c/o Adams Street Partners, LLC, One North Wacker Drive, Suite 2200, Chicago, Illinois 60606-2823 United States of America,

here represented by Mr. Danny Major, Rechtsanwalt, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Chicago, Illinois, on 16 September 2014, and

3. Adams Street 2012 Direct Fund LP, a limited partnership incorporated and existing under the laws of Delaware, registered with the Delaware Secretary of State - Division of Corporations under number 5084588, having its registered office at c/o Adams Street Partners, LLC, One North Wacker Drive, Suite 2200, Chicago, Illinois 60606-2823 United States of America,

here represented by Mr. Danny Major, Rechtsanwalt, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Chicago, Illinois, on 12 September 2014, and

4. Adams Street 2013 Direct Fund LP, a limited partnership incorporated and existing under the laws of Delaware, registered with the Delaware Secretary of State - Division of Corporations under number 5258951, having its registered office at c/o Adams Street Partners, LLC, One North Wacker Drive, Suite 2200, Chicago, Illinois 60606-2823 United States of America,

here represented by Mr. Danny Major, Rechtsanwalt, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Chicago, Illinois, on 12 September 2014, and

5. Adams Street 2014 Direct Fund LP, a limited partnership incorporated and existing under the laws of Delaware, registered with the Delaware Secretary of State - Division of Corporations under number 5361700, having its registered office at c/o Adams Street Partners, LLC, One North Wacker Drive, Suite 2200, Chicago, Illinois 60606-2823 United States of America,

here represented by Mr. Danny Major, Rechtsanwalt, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Chicago, Illinois, on 12 September 2014.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which they wish to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name ASP Scytl Holdings Luxembourg S.à r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.



Art. 2. Purpose.

- 2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.
- 2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.
- 2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.
- 2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

- 3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.
- 3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

- 4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- 4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.
- 4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.
- 4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

- 5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by one hundred twenty five million (125,000,000) shares of class A (the "Class A Shares") with a nominal value of one hundredth of a cent (EUR 0.0001) each.
 - 5.2 The Class A Shares shall track the Investment A (as defined below).
- 5.3 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association. Prospective classes of shares created by means of a capital increase may be created in the future in order to track the return of additional Investments made by the Company.
- 5.4 Upon creation of additional share classes, any reference made hereinafter to the "shares" shall be construed as a reference to shares of the abovementioned classes of shares, depending on the context and as applicable. The same construction applies to any reference made hereinafter to the "shareholders" of the Company.
- 5.5 All shares shall have the same rights, except that (i) the Class A Shares entitle their holders to the Available Amount A and (ii) all prospective classes of shares entitles their holders to their relevant Available Amount.
 - 5.6 For the purpose of these articles of association, the following terms shall be construed as follows:
 - "Available Amount A" shall mean at any time the Available Amount in relation to the Class A Shares.
- "Available Amount" shall mean the total amount of net profits attributable to the relevant Investment (including carried forward profits), increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share or assimilated premium (up to the amount of L) and legal reserve reduction relating to the class of Shares but reduced by (i) any losses (included carried forward losses), (ii) any sums to be placed into undistributable reserve(s) pursuant to the requirements of law or of these articles of association, each time as set out in the relevant interim accounts and (iii) any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that: AA = (NP + P+ CR) (L + LR + LD). Whereby: AA= Available Amount; NP= net profits (including carried forward profits); P= any freely distributable reserves; CR = the amount of the share premium reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares; L= losses (including carried forward losses); LR = any sums to be placed into undistributable reserve(s) pursuant to the requirements of law or of these articles of association; LD = any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP.

"Investment" means the Investment A and all prospective Investments made in the future.



"Investment A" means the investments made by the Company in SCYTL, a company incorporated and existing under the laws of Spain, registered within the Commercial Registry of Barcelona under Volume 42167, Sheet 26, Page B-234692 having its registered office at Plaça Gal la Placídia 1-3, 08006 Barcelona, Spain.

- 5.7 The Company may redeem its own shares.
- 5.8 The shares of the Company are in registered form.
- 5.9 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.
- 5.10 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 6. Register of shares - Transfer of shares.

- 6.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.
- 6.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.
 - 6.3 The shares are freely transferable among shareholders.
- 6.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.
- 6.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.
- 6.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders representing three quarters of the rights owned by the surviving shareholders. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse or any other legal heir of the deceased shareholder.

C. Decisions of the shareholders

Art. 7. Collective decisions of the shareholders.

- 7.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.
 - 7.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.
- 7.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.
- 7.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.
- Art. 8. General meetings of shareholders. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 9. Quorum and vote.

- 9.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.
- 9.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital. If this majority is not reached in a first meeting or proposed written resolution, the shareholders may be convened a second time with the same agenda or receive such proposed written resolution a second time by registered letter, decisions are validly adopted in so far as they are adopted by a majority of the votes validly cast whichever is the fraction of the share capital represented.
 - Art. 10. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.
- **Art. 11. Amendments of the articles of association.** Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.



D. Management

Art. 12. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

- 12.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.
- 12.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole manager".
- 12.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 13. Appointment, removal and term of office of managers.

- 13.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.
- 13.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.
- 13.3 The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of different classes, namely class A managers and class B managers.

Art. 14. Vacancy in the office of a manager.

- 14.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.
- 14.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 15. Convening meetings of the board of managers.

- 15.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.
- 15.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.
- 15.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 16. Conduct of meetings of the board of managers.

- 16.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.
- 16.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.
- 16.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.
- 16.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.
- 16.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers. In the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the board of managers may deliberate or act validly only if at least one (1) class A manager and one (1) class B manager are present or represented at such meeting.
- 16.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. In the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B



managers), decisions shall be taken by a majority of the managers present or represented including at least one (1) class A manager and one (1) class B manager. The chairman, if any, shall not have a casting vote.

16.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 17. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

17.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. In the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers), the minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by one (1) class A manager and one (1) class B manager (including by way of representation). Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers. In the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers), copies and excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by one (1) class A manager and one (1) class B manager (including by way of representation).

17.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 18. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signature of any two (2) managers, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation. In the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers), the Company will only be validly bound (i) by the joint signature of at least one (1) class A manager and one (1) class B manager (including by way of representation) or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and supervision

Art. 19. Auditor(s).

- 19.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.
- 19.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.
 - 19.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.
- 19.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé (s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.
- 19.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 20. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 21. Annual accounts and allocation of profits.

- 21.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.
- 21.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.
- 21.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.
- 21.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.
- 21.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.
- 21.6 In case of distributions by the Company to its shareholders, the Class A Shares entitle their holders pro rata to the Available Amount A.



- 21.7 For the avoidance of doubt and notwithstanding anything to the contrary herein, any distributions in accordance with this clause 21 may not exceed the amount available for distribution determined in accordance with the provisions of Luxembourg law in a given financial year. In case the calculation of any Available Amount would result in a negative value, (i) the other available amounts for distribution in such given financial year will be reduced accordingly pro rata, and (ii) such other available amounts will be increased accordingly pro rata in the following financial year(s) to compensate any such reduction.
- 21.8 Any proceeds received by the Company or liabilities incurred by the Company, but not included in the definition of Available Amount A shall be shared pro rata.
- 21.9 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of Shares they hold in the Company and in accordance with the provisions of article 6 hereabove.

Art. 22. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

- 22.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.
- 22.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the share-holders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

- 23.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.
- 23.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in accordance with article 21 hereof.

H. Final clause - Governing law

Art. 24. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

- 1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on the thirty-first of December of two thousand and fourteen.
 - 2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The one hundred twenty five million (125,000,000) Class A Shares issued have been subscribed as follows:		
Shareholder	Shares subscribed	Subscription price
Adams Street 2010 Direct Fund LP	Thirty million five hundred fifty five thousand seven hundred nine (30,555,709) class A shares	Three thousand fifty-five euro and fifty-seven cent (EUR 3,055.57)
Adams Street 2011 Direct Fund LP	Twenty four million five hundred forty eight thousand four hundred ten (24,548,410) class A shares	Two thousand four hundred fifty four euro and eighty-four cent (EUR 2,454.84)
Adams Street 2012 Direct Fund LP	Twenty five million two hundred seventy two thousand nine hundred thirteen (25,272,913) class A shares	Two thousand five hundred twenty seven euro and twenty-nine cent (EUR 2,527.29)
Adams Street 2013 Direct Fund LP	Nineteen million one hundred seventeen thousand six hundred twenty eight (19,117,628)class A shares	One thousand nine hundred eleven euro and seventy-six cent (EUR 1,911.76)
Adams Street 2014 Direct Fund LP	Twenty five million five hundred five thousand three hundred forty (25,505,340) class A shares	Two thousand five hundred fifty euro and fifty-three cent (EUR 2,550.53)
TOTAL	Class A Shares 125,000,000	12,500 EUR



The Class A Shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is entirely allocated to the share capital.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,500.-.

Resolutions of the shareholders

The incorporating shareholders, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, have passed the following resolutions:

- 1. The address of the registered office of the Company is set at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
 - 2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:
- (i) Adams Street Partners LLC, a limited liability company incorporated and existing under the laws of Delaware, registered with Delaware Secretary of State Division of Corporations under number 3288300, having its registered office at One North Wacker Drive, Suite 2200, Chicago, Illinois 60606-2823 United States of America, as a class A manager;
- (ii) Adams Street Partners LP, a limited partnership incorporated and existing under the laws of Delaware, registered with Delaware Secretary of State Division of Corporations under number 4565113, having its registered office at One North Wacker Drive, Suite 2200, Chicago, Illinois 60606-2823 United States of America, as a class A manager;
- (iii) Frédéric Gardeur, born in Messancy (Belgium) on 11 July 1972, professionally residing at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as a class B manager; and
- (iv) Smain Bouchareb, born in Mulhouse (France) on 19 August 1978, professionally residing at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as a class B manager.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux septembre.

Par-devant nous, Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

ONT COMPARU:

1. Adams Street 2010 Direct Fund LP, est un limited partnership et existant sous les lois d'Angleterre et du Pays de Deleware, enregistre avec, Secretary of State - Division of Corporations sous le numéro 4767471, ayant son siège statutaire à c/o Adams Street Partners, LLC, One North Wacker Drive, Suite 2200, Chicago, Illinois 60606-2823 États-Unis,

dûment représenté par Monsieur Danny Major, Rechtsanwalt, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Chicago, Illinois, le 16 septembre 2014, et

2. Adams Street 2012 Direct Fund LP, est un limited partnership et existant sous les lois d'Angleterre et du Pays de Deleware, enregistré avec, Secretary of State - Division of Corporations sous le numéro 4914794, ayant son siège statutaire à c/o Adams Street Partners, LLC, One North Wacker Drive, Suite 2200, Chicago, Illinois 60606-2823 États-Unis,

dûment représenté par Monsieur Danny Major, Rechtsanwalt, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Chicago, Illinois, le 16 septembre 2014, et

3. Adams Street 2012 Direct Fund LP, est un limited partnership et existant sous les lois d'Angleterre et du Pays de Deleware, enregistré avec, Secretary of State - Division of Corporations sous le numéro 5084588, ayant son siège statutaire à c/o Adams Street Partners, LLC, One North Wacker Drive, Suite 2200, Chicago, Illinois 60606-2823 États-Unis,

dûment représenté par Monsieur Danny Major, Rechtsanwalt, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Chicago, Illinois, le 12 septembre 2014, et

4. Adams Street 2013 Direct Fund LP, est un limited partnership et existant sous les lois d'Angleterre et du Pays de Deleware, enregistré avec, Secretary of State - Division of Corporations sous le numéro 5258951, ayant son siège statutaire à c/o Adams Street Partners, LLC, One North Wacker Drive, Suite 2200, Chicago, Illinois 60606-2823 États-Unis,



dûment représenté par Monsieur Danny Major, Rechtsanwalt, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Chicago, Illinois, le 12 septembre 2014, et

5. Adams Street 2014 Direct Fund LP, est un limited partnership et existant sous les lois d'Angleterre et du Pays de Deleware, enregistré avec, Secretary of State - Division of Corporations sous le numéro 5361700, ayant son siège statutaire à c/o Adams Street Partners, LLC, One North Wacker Drive, Suite 2200, Chicago, Illinois 60606-2823 États-Unis,

dûment représenté par Monsieur Danny Major, Rechtsanwalt, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Chicago, Illinois, le 12 septembre 2014.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'ils souhaitent constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1 er . **Nom - Forme.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «ASP Scytl Holdings Luxembourg S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

- 2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.
- 2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.
- 2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.
- 2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

- 3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.
- 3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

- 4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.
- 4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.
- 4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

- 5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cent vingt cinq millions (125.000.000) parts sociales de classe A (les «Parts Sociales de Classe A») ayant une valeur nominale d'un centième cent (EUR 0,0001) chacune.
 - 5.2 Les Parts Sociales de Classe A doivent retracer l'Investissement A.
- 5.3 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts. Les éventuelles classes de parts sociales créées suite à une augmentation de capital permettront de suivre le rendement d'Investissements effectués supplémentaires par la Société.



- 5.4 En cas de création de nouvelles classes de parts sociales, la référence aux «parts sociales» concernera, le cas échéant, les parts sociales de ces nouvelles classes. Il en sera de même concernant la référence aux «associés» de la Société, qui concernera également ces nouvelles classes.
- 5.5 Toutes les parts sociales auront les mêmes droits, à l'exception (i) des parts sociales de classe A qui donnent droit à leurs détenteurs au Montant Disponible A et (ii) de toutes les éventuelles classes de parts sociales crées suite à une augmentation de capital qui donnent droit à leurs détenteurs au Montant Disponible correspondant.
 - 5.6 Dans le cadre de ces statuts, les termes suivants seront interprétés comme suit:
 - «Montant Disponible A» désigne, à tout moment, le Montant Disponible des Parts Sociales de Classe A.

«Montant Disponible» signifie le montant total du bénéfice net de la Société (ce qui inclut le bénéfice reporté) dans la mesure où l'associé détenteur de la classe de Parts sociales applicable aurait eu le droit de bénéficier de distributions de dividendes, augmenté de (i) toute réserve librement distribuable et (ii) le cas échéant, du montant des primes d'émission ou primes assimilées (jusqu'à un montant égal à P) et de la réduction de la réserve légale en relation avec la classe de Parts Sociales à annuler mais diminuer par (i) toute perte (y compris les pertes reportées), (ii) toute somme à placer en réserves non-distribuables conformément aux dispositions de la loi ou des présents statuts, chaque fois qu'indiqué dans les comptes intérimaires applicables et (iii) tous dividendes cumulés et impayés dans la mesure où le BN n'a pas déjà été diminué par ces derniers (afin d'écarter tout doute, sans double comptable) de sorte que: MD = (BN + B + RC) - (P + RL + DL). Où: MD = Montant Disponible; BN = bénéfice net (y compris le bénéfice reporté); B = toute réserve librement distribuable; RC = le montant de la réduction du capital et de la réduction de réserve légale en relation avec la classe de Parts Sociales à annuler; P = toute perte (y compris les pertes reportées); RL = toute somme à placer en réserve(s) non-distribuable(s) conformément aux dispositions de la loi ou des présents statuts; DL = dividendes cumulés et impayés dans la mesure où le BN n'a pas déjà été diminué.

«Investissement» désigne l'Investissement A et tous les éventuels Investissements réalisés dans le futur.

«Investissement A» désigne les investissements effectués par la Société dans SCYTL, une société constituée et existant en vertu des lois de l'Espagne, enregistré dans le Registre du Commerce de Barcelone sous Volume 42167, feuille 26, page B-234692, ayant son siège statutaire à Plaça Gal la Placídia 1-3, 08006 Barcelone, Espagne.

- 5.7 La Société peut racheter ses propres Parts Sociales.
- 5.8 Les Parts Sociales de la Société sont nominatives.
- 5.9 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.
- 5.10 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 6. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

- 6.1 Un registre des Parts Sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.
- 6.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.
 - 6.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.
- 6.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.
- 6.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, et après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.
- 6.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants représentant trois quarts des droits sociaux détenus par les associés survivants. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant ou à tout autre héritier légal de l'associé décédé.

C. Décisions des associés

Art. 7. Décisions collectives des associés.

- 7.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.
- 7.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient.
- 7.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.



- 7.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.
- Art. 8. Assemblées générales des associés. Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 9. Quorum et vote.

- 9.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de Parts Sociales qu'il détient.
- 9.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées avec le même agenda et les décisions sont valablement prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.
- **Art. 10. Changement de nationalité.** Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.
- Art. 11. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 12. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

- 12.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.
- 12.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».
- 12.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 13. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

- 13.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.
- 13.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.
- 13.3 L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de différentes classes, en l'occurrence des gérants de classe A et des gérants de classe B.

Art. 14. Vacance d'un poste de gérant.

- 14.1 Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.
- 14.2 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

Art. 15. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

- 15.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.
- 15.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un



conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

15.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 16. Conduite des réunions du conseil de gérance.

- 16.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.
- 16.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.
- 16.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.
- 16.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.
- 16.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Dans l'hypothèse où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (en l'occurrence des gérants de classe A et des gérants de classe B) le conseil de gérance pourra délibérer ou agir valablement seulement si au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B est présent ou représentée à la réunion.
- 16.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Dans l'hypothèse où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (en l'occurrence des gérants de classe A et des gérants de classe B), les décisions devront être prises à la majorité des gérants présents ou représentés incluant au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, ne dispose pas d'une voix prépondérante.
- 16.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 17. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

- 17.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, (le cas échéant) ou par deux (2) gérants. Dans l'hypothèse où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (en l'occurrence des gérants de classe A et des gérants de classe B), les procès-verbaux de chacune des réunions du conseil de gérance devront être signés par un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B (y compris par voie de représentation). Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants. Dans l'hypothèse où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (en l'occurrence des gérants de classe A et des gérants de classe B), les copies et extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre, devront être signés par un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B (y compris par voie de représentation).
- 17.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.
- Art. 18. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation. Dans l'hypothèse où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (en l'occurrence des gérants de classe A et des gérants de classe B), la Société sera valablement engagée seulement (i) par la signature conjointe d'au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B (y compris par voie de représentation) ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.



E. Audit et surveillance

Art. 19. Commissaire(s) - réviseur(s) d'entreprises agréé(s).

- 19.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.
- 19.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.
 - 19.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.
- 19.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.
- 19.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 20. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 21. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

- 21.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.
- 21.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.
- 21.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.
- 21.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.
- 21.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.
- 21.6 En cas de distribution par la Société à ses associés, les Parts Sociales de Classe A confèrent à leurs porteurs le prorata du Montant Disponible A.
- 21.7 Afin d'écarter tout doute, et nonobstant toute stipulation contraire, toutes les distributions faites conformément à l'article 21 ne peuvent excéder le montant disponible pour une distribution déterminée conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise pour un exercice social donné. Dans l'hypothèse où le calcul du Montant Disponible donnerait une valeur négative, (i) les autres montants disponibles pour la distribution, dans l'exercice social donné, seront réduits au prorata, et (ii) ils seront augmentés au prorata de(s) l'exercice(s) social(aux) suivant(s) afin de compenser cette réduction.
- 21.8 Tout produit perçu par la Société ou passif supporté par la Société, n'entrant pas dans la définition du Montant Disponible A, doit être partagé au prorata.
- 21.9 Les distributions seront effectuées aux associés en proportion du nombre de Parts Sociales qu'ils détiennent dans la Société et conformément aux dispositions de l'article 6 ci-dessus.

Art. 22. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

- 22.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.
- 22.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

G. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.



23.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société, conformément à l'article 21 ci-dessus.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

- 1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le trente-et-un décembre deux mille quatorze.
 - 2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les cent vingt cinq millions (125.000.000) Parts Sociales de classe A émises ont été souscrites comme suit:		
Associé	Parts sociales souscrites	Prix de Souscription
Adams Street 2010 Direct Fund LP	Trente millions cinq cent cinquante- cinq mille sept cent neuf (30.555.709) parts sociales de classe A	Trois mille cinquante-cinq euros et cinquante-sept centimes d'euros (EUR 3.055,57)
Adams Street 2011 Direct Fund LP	Vingt-quatre millions cinq cent quarante-huit mille quatre cent dix (24.548.410) parts sociales de classe A	Deux mille quatre cent cinquante- quatre euros et quatre-vingt- quatre centimes d'euros (EUR 2.454,84)
Adams Street 2012 Direct Fund LP	Vingt-cinq millions deux-cent soixante-douze mille neuf cent treize (25.272.913) parts sociales de classe A	Deux mille cinq cent vingt-sept euros et vingt-neuf centimes d'euros (EUR 2.527,29)
Adams Street 2013 Direct Fund LP	dix-neuf millions cent dix-sept mille six cent vingt-huit (19.117.628) parts sociales de classe A	Mille neuf cent onze euros et soixante-seize centimes d'euros (EUR 1.911,76)
Adams Street 2014 Direct Fund LP	Vingt-cinq millions cinq cent cinquante- cinq mille trois-cent quarante (25.505.340)parts sociales de classe A	Deux mille cinq cent cinquante euros et cinquante-trois centimes d'euros (EUR 2.550,53)
TOTAL	Parts Sociales de Classe A: 125.000.000	12.500,- EUR

Les Parts Sociales de Classe A ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est entièrement affecté au capital social.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ EUR 1.500,-.

Résolutions des associés

Les associés fondateurs, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, ont adopté les résolutions suivantes:

- 1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
 - 2. Les personnes suivantes sont nommées en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:
- (i) Adams Street Partners LLC, une limited liability company constituée et existant selon les lois de Delaware, immatriculée au Delaware Secretary of State Dividion of Corporations sous le numéro 3288300, ayant son siège social à One North Wacker Drive, Suite 2200, Chicago, Illinois 60606-2823 États-Unis, en tant que gérant de classe A;
- (ii) Adams Street Partners LP, un limited partnership constitué et existant selon les lois de Delaware, immatriculé au Delaware Secretary of State Dividion of Corporations sous le numéro 4565113, ayant son siège social à One North Wacker Drive, Suite 2200, Chicago, Illinois 60606-2823 États-Unis, en tant que gérant de classe A;
- (iii) Frédéric Gardeur, né à Messancy (Belgique) le 11 juillet 1972, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de classe B; et
- (iv) Smain Bouchareb, né à Mulhouse (France) le 19 août 1978, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de classe B.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.



Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande des comparants que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande des mêmes comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire des comparants connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire des comparants a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. MAJOR et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 septembre 2014. Relation: LAC/2014/45409. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 octobre 2014.

Référence de publication: 2014156389/724.

(140177928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2014.

Snow Fall S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: PLN 402.375,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 1, côte d'Eich. R.C.S. Luxembourg B 181.387.

DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-third day of September.

Before Maître Francis Kesseler, notary public established in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CC50 FUNDUSZ INWESTYCYJNY ZAMKNI..TY, a closed end investment fund existing under the laws of Poland, having its registered office in Warsaw at ul. Grójecka 5, and registered in the investment funds register kept by the Circuit Court in Warsaw, VII Civil Registrar Division under number RFI 996 (the "Buyer"), represented by Copernicus Capital Towarzystwo Funduszy Inwestycyjnych S.A. with its seat in Warsaw, at. ul. Grójecka 5, 02-019 Warsaw, registered in the commercial register kept by the District Court for the capital city of Warsaw, XII Commercial Division of the National Court Register under number 0000206615 (the "Sole Shareholder"),

hereby duly represented by Mrs. Sophie Henryon, private employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney having been signed "ne varietur" by the power of attorney holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

- I.- The appearing party is the sole shareholder of "SNOW FALL S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of PLN 402,375 (four hundred two thousand three hundred seventy five polish Zloty) with registered office at 1, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 181.387 (the "Company").
- II.- That the 402,375 (four hundred two thousand three hundred seventy five polish Zloty) shares of the Company with a nominal value of PLN 1 (one polish Zloty) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.
 - III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1. Waiving of convening notice right;
- 2. Approval of the dissolution and liquidation of the Company; and
- 3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed of the agenda, considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Second resolution:

It is resolved to approve the liquidation of the Company:

- The share capital of the Company is fixed at PLN 402,375 (four hundred two thousand three hundred seventy five polish Zloty) divided into 402,375 (four hundred two thousand three hundred seventy five) shares with a nominal value of PLN 1 (one polish Zloty) each and is entirely subscribed and fully paid up.
 - The Sole Shareholder is the sole owner of all the shares of the Company.
- The Sole Shareholder, (i) approves the balance sheet and the profit and loss account of the Company dated as at the date hereof attached hereto as schedule A (the "Schedule A"), (ii) gives discharge to the managers of the Company, i.e. Mrs. Renata Kaczynska, Mr. Christophe Cahuzac and Mr. Marek Domagala, for the performance of their mandate as managers of the Company until the holding of the present deed, (iii) gives discharge to Fund Solutions SCA for the performance of his mandate as statutory auditor of the Company and (iv) declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect.
- The Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company and will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so as to bring into effect the purposes of this act.

The Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, declares that:

- (i) the Company does no longer carry out any activity;
- (ii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing assets of the Company, as described in Schedule A, are hereby assigned, transferred and conveyed to the Sole Shareholder, which has acknowledged and consented to this assignment and, in particular, the Sole Shareholder undertakes to ensure, in its capacity as liquidator, that any formalities required to implement the transfer of any cash at bank owned by the Company are duly complied with and in particular, that the transfer to the Sole Shareholder of 3,500 (three thousand five hundred) certificates having a nominal value of PLN 100 (one hundred polish Zloty) held by the Company in Harenda 8 Fundusz Inwestycyjny Zamkni ty Aktywów Niepublicznych, a closed end investment fund existing under the laws of Poland, having its registered office in Warsaw at ul. Bagno 2/69, and registered in the investment funds register kept by the Circuit Court in Warsaw, VII Civil Registrar Division under number RFI 778, shall be paid to the Sole Shareholder at the time of the liquidation of the Company as a payment in kind over the liquidation proceeds;
- (iii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing liabilities of the Company, as described in Schedule A, are hereby assumed, transferred and conveyed to the Sole Shareholder which has acknowledged and consented to this transfer; any outstanding liabilities in relation to the closure of the liquidation are duly supplied with and the Sole Shareholder irrevocably undertakes to assume and to settle any presently unknown and unpaid liability of the dissolved Company;
- (iv) the Sole Shareholder will take any required action to transfer the funds that are in the bank account of the Company, to close the said bank account and fulfil any formality necessary to transfer all the liabilities of the Company, it having been given all powers to that effect;
- (v) the Sole Shareholder declares that it is perfectly informed of the liquidation status of the Company and is waiving the appointment of the liquidation auditor;
- (vi) the Sole Shareholder and the liquidator declare that the remaining assets and liabilities described in (ii) and (iii) above, are transferred to the Sole Shareholder in payment of its capital contribution and liquidation boni;
 - (vii) discharge is given to the following managers of the Company:
- a) Renata Maria Kaczynska, category A manager, with professional address at 4, Stary Laskowiec, PL-18-300 Zambrow, Poland;
- b) Christophe Cahuzac, category B manager, with professional address at 1, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;
- c) Marek Domagala, category B manager, with professional address at 1, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;
 - (viii) discharge is given to the following statutory auditor of the Company:
 - Fund Solutions SCA, residing professionally at 1, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.
- (ix) the books and documents of the Company will be kept for a period of 5 (five) years in Poland at the registered office of the Sole Shareholder;
 - (x) the shareholder's register of the Company has then been cancelled;
- (xi) the general meeting of the Sole Shareholder also resolves to grant all powers to Ms. Sophie Henryon, pre-named and/or to any lawyer or jurist from the law firm Baker & McKenzie Luxembourg, with professional address at 10-12, boulevard F. D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, in order:
- (i) to proceed to the filings and publications as required by Article 151 of the Law of 10 August 1915 concerning commercial companies as amended;



(ii) to do and to execute any document or notices with respect to the filings and publications referred to here above, and more generally to do, perform and execute any action or document necessary or simply useful for the purpose of the closure of the Company's liquidation.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-troisième jour de septembre.

Par devant Maître Francis Kesseler, notaire établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CC50 Fundusz INWESTYCYJNY ZAMKNIETY, un fonds d'investissement régi par les lois de Pologne, et ayant son siège à Varsovie à ul Grojecka 5 2/69, et enregistré au registre des fonds d'investissement de la Circuit Court de Varsovie, VII Division Registre Civil sous le numéro RFI 996, représenté par Copernicus Capital Towarzystwo Funduszy Inwestycyjnych S.A., ayant son siège à Varsovie à ul Grojecka 5, 02-019 Varsovie, enregistrée au Registre Commercial de la Cour de district de la ville capitale de Varsovie, XII Division Commerciale de KRS, sous le numéro KRS 0000206615 (l' "Associé Unique"),

ici représentée par Mme Sophie Henryon, employée privée ayant son adresse professionnelle au 5 rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration ayant été paraphée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante, ainsi représentée, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

- I.- La partie comparante est l'associé unique de "SNOW FALL S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant un capital de PLN 402.375 (quatre cent deux mille trois cent soixante-quinze Zloty Polonais), et son siège social sis au 1, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181.387 (la «Société»).
- II.- Que les 402.375 (quatre cent deux mille trois cent soixante-quinze) parts sociales d'une valeur nominale de 1 PLN (un Zloty Polonais) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour dont l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment informé.
 - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1. Renonciation au droit de convocation;
- 2. Approbation de la dissolution et de la liquidation de la Société; et
- 3. Divers.

Première résolution:

L'Associé Unique renonce à son droit de convocation préalable à la présente assemblée; il reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. De plus, l'Associé Unique décide que l'ensemble de la documentation produite lors de l'assemblée a été mise à sa disposition dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'approuver la liquidation de la Société:

- Le capital social de la Société fixé à 402.375 PLN (quatre cent deux mille trois cent soixante-quinze Zloty polonais) divisé en 402.375 (quatre cent deux mille trois cent soixante-quinze) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 PLN (un Zloty polonais) chacune et a été entièrement souscrit et intégralement libéré.
 - L'Associé Unique est le seul propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.
- L'Associé Unique, (i) approuve le bilan et le compte de pertes et profits de la Société à la date qu'entête, ci-après annexés comme annexe A (l'«Annexe A»), (ii) donne décharge aux gérants de la Société, à savoir Mme Renata Kaczynska, M. Christophe Cahuzac et M. Marek Domagala, pour les actes accomplis pendant leur mandat d'administrateur de la



Société jusqu'à la passation du présent acte, (iii) donne décharge à Fund Solution SCA pour les actes accomplis en pendant son mandat d'auditeur statutaire et (iv) prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

- L'Associé Unique se désigne lui-même comme liquidateur de la Société et aura les pleins pouvoirs pour signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, faire toute déclaration et faire tout ce qui est nécessaire ou utile aux fins du présent acte.
 - L'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que:
 - (i) la Société n'exerce plus aucune activité;
- (ii) tous droits, titres, intérêts et obligations se rapportant aux actifs existants de la Société, tels que décrits dans l'Annexe A, sont alloués, transférés et transmis à l'Associé Unique, qui reconnaît et consent à cette allocation et, en particulier, l'Associé Unique se charge de s'assurer que, en sa qualité de liquidateur, toutes les formalités requises pour la mise en oeuvre du transfert de liquidité sur le compte bancaire de la Société est dûment remplie et, en particulier, que le transfert à l'Associé Unique des 3.500 (trois mille cinq cents) certificats ayant une valeur nominale de 100 PLN (cent Zloty polonais) détenue par la Société dans Harenda 8 Fundusz Inwestycyjny Zamkni ty Aktywów Niepublicznych, un fond d'investissement constitué et existant sous les lois de Pologne, ayant son siège social sis à ul. Bagno 2/69, et immatriculée auprès du registre des fonds d'investissement de la Cour de circuit de Varsovie, VII Registre des division civiles sous le numéro RFI 778, sera effectué envers l'Associé Unique au moment de la liquidation de la Société en tant que paiement en nature sur le produit de la liquidation;
- (iii) tous les droits, titres, intérêts et obligations se rapportant aux passifs existant de la Société tels que décrits dans l'Annexe A, sont alloués, transférés et transmis à l'Associé Unique qui a reconnu et consenti à ce transfert; toutes les dettes exigibles en relation avec la clôture de la liquidation sont dûment réglées et l'Associé Unique s'engage irrévocablement à reprendre et à régler toute dette à présent inconnue et impayée de la Société dissolue;
- (iv) l'Associé Unique prendra toute mesure nécessaire pour transférer les fonds qui se trouvent sur le compte bancaire de la Société, pour clôturer ledit compte et remplir toute formalité nécessaire au transfert de toutes les dettes de la Société, tout pouvoir lui ayant été donné à cet effet.
- (v) l'Associé Unique déclare être parfaitement informé du statut de liquidation de la Société et renonce à la nomination de l'auditeur de la liquidation;
- (vi) l'Associé Unique et le liquidateur déclarent que les actifs et passifs décrits dans les paragraphes (ii) et (iii) ci-dessus sont transférés à l'Associé Unique en paiement de son apport de capital et du boni de liquidation;
 - (vii) décharge est donnée aux gérants de la Société suivants:
- a) Renata Maria Kaczynska, gérant de catégorie A, domicilié professionnellement 4, Stary Laskowiec, PL-18-300 Zambrow, Pologne;
- b) Christophe Cahuzac, gérant de catégorie B, domicilié professionnellement 1, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- c) Marek Domagala, gérant de catégorie B, domicilié professionnellement 1, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- (viii) décharge est donnée à l'auditeur statutaire de la Société suivant: Fund Solutions SCA, domicilié professionnellement 1 côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- (ix) les livres et documents de la Société seront conservés pour une période de 5 (cinq) ans en Pologne au siège social de l'Associé Unique;
 - (x) le registre des associés de la Société a ensuite été annulé;
- (xi) l'assemblée générale de l'Associé Unique de la Société décide également d'accorder tous pouvoirs à MIIe Sophie Henryon, précitée et/ou tout membre du cabinet d'avocats Baker & McKenzie Luxembourg établi 10-12 boulevard F.D Roosevelt, L-2450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg:
- (i) procéder aux dépôts et publications requis par l'Article 151 de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée;
- (ii) établir ou signer tout document ou notification en rapport avec les dépôts et publications mentionnés ci-dessus, et plus généralement de faire, signer et délivrer tout document ou action, nécessaire ou simplement utile dans le cadre de la clôture de la liquidation de la Société.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la personne comparante, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction française. Sur demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, au jour indiqué au début du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Signé: Henryon, Kesseler.



Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 septembre 2014. Relation: EAC/2014/12952. Reçu soixante-quinze euros 75.00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014156218/213.

(140176648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

Packinvest A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 48.141.

DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-third day of September.

Before Us, Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

is held

an extraordinary general meeting of the shareholders of the joint-stock company (société anonyme) established and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg under the name of "Packinvest A.G." (the Company), having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 48141, established by a deed of Maître Alex Weber, notary residing in Bascharage, dated July 18, 1994, published in the year 1994 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 436, and which bylaws have never been amended since.

The meeting is chaired by Mrs Sophie HENRYON, employee, having her professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mrs Claudia ROUCKERT, employee, having her professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer, Mrs Brigitte MARTIN, employee, having her professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act that:

- I. All the shareholders are present or represented to this meeting and have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that they can validly take resolutions in accordance with article 15 of the Company's articles of association.
- II. The shareholders present or represented by virtue of proxy(ies) given under private seal on August 2014, and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxy(ies) will be registered with these minutes.
- III. As appears from the said attendance list, ten (10) shares in circulation representing together the entire share capital of the Company, presently set at one hundred sixty-eight thousand two hundred Euro (EUR 168.200,00) are represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.
 - IV. The agenda of the meeting is the following:
 - 1. Anticipated dissolution of the Company.
 - 2. Declaration that all known liabilities of the Company have been settled or provisioned.
 - 3. Declaration that all the responsibilities and debts of the Company will be assumed by the shareholder.
- 4. Declaration that the activity of the Company has ceased and transfer of all the assets of the Company to the shareholders at their net book value, the shareholders being personally liable for all liabilities and engagements of the Company, even those currently unknown, in the same way as the latter was liable.
- 5. Discharge to the directors and the statutory auditor of the dissolved Company for the execution of their mandate until the date hereof.
- 6. Declaration that the accounting books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of five (5) years at the Company's former registered office.

First resolution

The meeting resolves to anticipatively dissolve the Company.

Second resolution

The meeting declares that all known liabilities of the Company have been settled or provisioned.

Third resolution

The meeting declares that all the responsibilities and debts of the Company will be assumed by the shareholders.



Fourth resolution

The meeting declares that that the activity of the Company has ceased and resolves to transfer of all the assets of the Company to the shareholders at their net book value, the shareholders being personally liable for all liabilities and engagements of the Company, even those currently unknown, in the same way as the latter was liable.

Following the above resolutions, the Company's liquidation is considered to be closed.

Fifth resolution

The meeting resolve to give discharge to the directors and the statutory auditor of the dissolved Company for the execution of their mandate until the date hereof.

Sixth resolution

The meeting declares that the accounting books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of five (5) years at the Company's former registered office.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the undersigned notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède.

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois septembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie en vertu du droit luxembourgeois sous la dénomination de «Packinvest A.G.» (la Société), ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 48141, constituée suivant acte reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 18 juillet 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 436, de l'année 1994, et dont les statuts n'ont jamais été modifiés depuis.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sophie HENRYON, employée, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Claudia ROUCKERT, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Brigitte MARTIN, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

- l. Tous les associés sont présents ou représentés et ont pris connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable de sorte qu'ils puissent valablement prendre des résolutions conformément à l'article 15 des statuts de la Société.
- II. Que les actionnaires présents ou représentés, en vertu de procuration(s) donnée(s) sous-seing privé en août 2014, et le nombre d'actions détenues sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- III. Qu'il appert de cette liste de présence que dix (10) actions, représentant ensemble l'intégralité du capital social actuellement fixé à cent soixante-huit mille deux cents Euros (EUR 168.200,00) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.
 - IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:
 - 1. Dissolution anticipée de la Société.
 - 2. Déclaration que tout le passif connu de la Société est réglé ou provisionné.
 - 3. Déclaration que les actionnaires assumeront toutes les responsabilités et les dettes de la Société.



- 4. Déclaration que l'activité de la Société a cessé et transfert de tout l'actif de la Société à sa valeur nette comptable aux actionnaires qui répondront personnellement de tous les engagements de la Société, même inconnus à l'heure actuelle, de la même manière que celle-ci y était tenue.
- 5. Décharge pleine et entière aux administrateurs et commissaires aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date des présentes.
- 6. Déclaration que les comptes et documents relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société.

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la Société de manière anticipée.

Deuxième résolution

L'assemblée déclare que tout le passif connu de la Société est réglé ou provisionné.

Troisième résolution

L'assemblée déclare que les actionnaires assumeront toutes les responsabilités et les dettes de la Société.

Quatrième résolution

L'assemblée déclare que l'activité de la Société a cessé et décide de transférer tout l'actif de la Société à sa valeur nette comptable aux actionnaires qui répondront personnellement de tous les engagements de la Société, même inconnus à l'heure actuelle, de la même manière que celle-ci y était tenue.

Suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de donner décharge pleine et entière aux administrateurs et commissaires aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date des présentes.

Sixième résolution

L'assemblée décide que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, à la date en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, connu du notaire soussigné par ses nom et prénom, état et demeure, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Henryon, Rouckert, Martin, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25 septembre 2014. Relation: EAC/2014/12841. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014156137/140.

(140176659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

Geoserv, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5252 Sandweiler, 30, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 181.473.

L'an deux mille quatorze, le trois octobre

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Gheorghe DANCI, né le 16 août 1964 à Baile Borsa (Roumanie), demeurant à L-5252 Sandweiler, 30, rue Michel Rodange.
 - 2) Madame Adina DANCI, née le 18 février 1986 à Borsa (Roumanie), demeurant à L-5339 Moutfort, 2, rue de Contern.



Lesquels comparants déclarent être les seuls associés dans la société à responsabilité limitée "GEOSERV", établie et ayant son siège social à L-4959 Bascharage, 29, Zone Op Zaemer,

société constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 04 novembre 2013, publié au Mémorial C numéro 3142 du 11 décembre 2013, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 181.473.

Ensuite les comparants, représentant l'intégralité du capital social, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolution unique

Les associés décident de transférer le siège social de la société de L-4959 Bascharage, 29, Zone Op Zaemer à L-5252 Sandweiler, 30, Rue Michel Rodange et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" Art. 3. Le siège social est établi à Sandweiler, Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision du ou des gérants qui auront tous les pouvoirs d'adapter le présent article."

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société. Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, les comparants ont déclaré close la présente assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: DANCI, DANCI, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06/10/2014. Relation: EAC/2014/13381. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 07/10/2014.

Référence de publication: 2014156623/36.

(140177490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2014.

Armacell International S.A., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.222.443,90.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame. R.C.S. Luxembourg B 176.931.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 octobre 2014.

Référence de publication: 2014157794/10.

(140179772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.

DuPont Industrial (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2984 Contern, R.C.S. Luxembourg B 106.005.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014157945/9.

(140179071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.

DuPont Properties (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, rue Général Patton.

R.C.S. Luxembourg B 160.105.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014157946/9.

(140179840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck